REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **21 septembre 2017**

Compte rendu affiché le **27 septembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **15 septembre 2017**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Jacques ARCHER**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Fatma FARTAS à Muriel LECERF, Yvette JANIN à Stéphane GOMEZ, Antoinette ATTO à Pierre DUSSURGEY, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Ahmed CHEKHAB, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

17.09.0792
Accord-Cadre concernant les missions d'accueil, d'animation et d'organisation d'activités, d'actions et d'évènements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 25 SEP. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Notre ville est caractérisée par la grande jeunesse de sa population. Un quart de la population vaudaise a moins de 15 ans et les vaudais de moins de 25 ans représentent près de 40 % de la population.

Nous nous sommes attachés dans un premier temps à mettre en cohérence l'offre à destination de la petite enfance et des élèves de l'école primaire. Cette volonté politique se traduit par des investissements importants en matière d'équipements, d'aménagements, de travaux mais également d'actions éducatives, sportives et culturelles sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
Il nous faut aussi pouvoir mieux répondre aux aspirations diverses des adolescents et jeunes adultes de la commune, pour leur ouvrir de plus larges perspectives dans notre société.

Plusieurs domaines sont à privilégier en direction des plus de 11 ans : Education, Formation, Santé, Culture, Sport, Vie Associative, Loisirs, Citoyenneté.

Ces différentes thématiques serviront les axes priorisés :

- Favoriser l'épanouissement personnel (réussite scolaire, accès à la culture, aux sports…)
- Développer l'autonomie (vie quotidienne, orientation, santé, accès au numérique…)
- Encourager l'engagement citoyen, l'implication dans la vie de la « cité »

Afin de porter cette ambition de politiques publiques transverses portées par la Ville et ses partenaires, il est aujourd'hui proposé de confier l'accueil, l'animation et l'organisation d'activités pour les 11/25 ans à un opérateur œuvrant dans le champ de l'Education Populaire par le biais d'un accord-cadre.

La mission confiée au prestataire poursuit des objectifs pédagogiques, centrés autour des missions d'information, d'accompagnement, d'animation et d'organisation.

Il s'agit :

- De déployer une présence significative de l'équipe d'animation dans les quartiers de la ville.
- De permettre un accès aux loisirs, à la culture, au sport et aux vacances plus large pour les jeunes de 11 à 25 ans en les impliquant le plus possible, en fonction de leur âge à travers l'organisation d'activités, de sorties, de mini-séjours et d'évènements.
- De développer les initiatives individuelles et collectives, responsabiliser et initier des jeunes à la réalisation d'un projet.
- De favoriser la participation des jeunes à la vie de la cité.
- De gérer, animer et développer le Bureau Information Jeunesse.
- De gérer, animer et développer le point Cyb.
- D'organiser et coordonner les chantiers Jeunes.
- De favoriser la fréquentation des structures locales.
- D'informer et d'orienter les jeunes, de mettre en place des sensibilisations thématiques et des rencontres avec les familles sous des formes variées (débats, forum, repas, concerts…)
- D'organiser des actions de sensibilisation en direction des jeunes autour de thématiques liées à la citoyenneté

Une procédure adaptée a été lancée le 28 juillet 2017 en application des articles 27, 28, 78, 79 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre s'exécute par l'émission de bons de commandes et/ou de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins. L'accord-cadre est mono-attributaire. Il est conclu pour une période de douze mois, à compter de sa notification, reconductible une fois sans que sa durée ne puisse excéder deux ans.

Le montant minimum annuel de la prestation est de 130 000 € HT et le montant maximum annuel est de 300 000 € HT.

Les offres ont été analysées sur la base des critères suivants, définis au règlement de la consultation :

- Critère 1 : Organisation et fonctionnement, apprécié sur la base du mémoire justificatif des offres et noté sur 25 points,
- Critère 2 : Contribution à la réalisation des objectifs en matière de jeunesse, apprécié sur la base du mémoire justificatif des offres et noté sur 25 points,
- Critère 3 : Activités proposées, apprécié sur la base du mémoire justificatif des offres et noté sur 20 points,
- Critère 4 : Prix noté sur 30 points.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 19 septembre 2017 a classé les offres et a choisi l'opérateur économique suivant :

Accord-cadre	Nom du titulaire
Missions d'accueil, d'animation et d'organisation d'activités, d'actions et d'évènements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans	LEO LAGRANGE

Aux termes de l'article 62 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Ce classement est porté au procès-verbal de la Commission d'appel d'offres.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à signer l'accord-cadre avec le prestataire choisi par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'il produise les attestations fiscales et sociales nécessaires ;

➢ De dire que les dépenses seront inscrites au budget principal de la ville.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 33
Votes Pour : 29
Votes Contre : 4
Abstention : 3

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Autorise Madame la Maire à signer l'accord-cadre avec le prestataire choisi par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'il produise les attestations fiscales et sociales nécessaires ;

➢ Dit que les dépenses seront inscrites au budget principal de la ville.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY